Image not found or type unknown

Licenciement absence 3jours faute grave

Par **salem75019**, le **28/04/2014** à **20:13**

Jai passer un jugement houjourdhui mon avocat a parler 3 minute apres lautre avocat a parler 30 minute le juge a decider de prondre les deux dossier pour voir et une resultat qui sort le soir
apres jai retourner dans 2heure environ le juge a dit affaire numéro 3 etddégoûté a sa demandé jai pas compris laudience et aucune papier m on donner pour faire un apel et se la ve dire quoi dégoûté a sa demande ??????? Apres 6 ans de travail jai eu les main vides ...merci de me donnez une suite favorable ... dieux VOuS GARDE TOUS.

Par **P.M.**, le **28/04/2014** à **20:30**

Bonjour,
De toute façon si le Jugement a été rendu, vous allez en recevoir la signification éventuellement par l'intermédiaire de votre avocat qui s'il était aussi présent, pourrait vous l'expliquer entre temps...

Par **Juriste-social**, le **29/04/2014** à **09:42**

Bonjour,

Ce n'est pas "dégouté à sa demande" mais "débouté". Cela signifie que votre demande a été rejetée et que vous avez "perdu le procès" pour faire simple.

Vous pouvez toujours faire appel si votre dossier le justifie, mais il faut voir ça avec votre avocat ou, si celui-ci s'avère pas sérieux, avec un nouvel avocat ou un syndicat qui pourra s'occuper de votre affaire gratuitement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés